

## ABONNEMENT.

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Décembre 1872.

## Bulletin politique.

En réponse à la lettre du duc de Gramont, publiée il y a peu de temps, et qui affirmait une promesse d'alliance entre l'Autriche et la France, faite avant la déclaration de guerre, le *Journal des Débats* publie les documents suivants, extraits du Livre rouge autrichien de 1870 :

Le gouvernement impérial et royal, est-il dit dans le résumé narratif qui précède les documents, loin d'encourager le gouvernement français à entreprendre une guerre qui lui a été si fatale, loin de lui faire espérer son appui, ne lui a pas épargné les avertissements et ne l'a pas laissé dans le moindre doute sur son intention de garder une stricte neutralité.

Les dépêches échangées entre le prince de Metternich et le comte de Beust confirment les efforts tentés par le cabinet autrichien. Voici d'abord le récit envoyé par le prince à Vienne, dès le début du conflit :

« Je m'étais annoncé chez le duc de Gramont mardi dernier, le 5 juillet.

« A peine étais-je entré, que le duc me reçut par ces mots : « Je suis très-heureux de vous voir ; j'arrive de Saint-Cloud où le conseil a été très-agité. Vous savez ce qui se passe ? »

« J'avais vu l'affaire Hohenzollern dans les télégrammes de la veille, et je pus répondre que je me doutais de ce qu'il voulait me dire : c'était la candidature prussienne en Espagne qui le préoccupait.

« Le duc me dit qu'en effet c'était là une grande affaire, et d'un ton très-ferme et presque ému, il ajouta : « Cela ne se fera pas, nous nous y opposerons par tous les moyens, dùt la guerre envers la Prusse en ressortir.

« Je répondis de suite : « Mais comment l'empêcherez-vous ? Si le prince Léopold arrive en Espagne, s'il y est acclamé, c'est à l'Espagne qu'il faudra faire la guerre ! »

« La réponse du duc fut un peu évasive, mais voici le plan que, si je l'en crois, le gouvernement va suivre.

« Vis-à-vis de l'Espagne, on ne bougera pas, certain qu'on est que si à Madrid on savait que le gouvernement français est contre la candidature du prince Léopold, cela suffirait pour assurer sa nomination.

« On s'en tiendra uniquement à la Prusse.

« Déjà une explication fort nette a eu lieu entre le duc de Gramont et le baron de Werther. Ce dernier est parti emportant la conviction qu'on ne veut pas laisser se poser cette candidature, et il a promis de faire tous ses efforts pour obtenir du roi, qu'il est allé voir à Ems, d'engager son parent à refuser la couronne d'Espagne.

« C'est ce qu'on demande à la Prusse comme acte de bon procédé.

« J'ai dit au duc que je serais fort étonné que, dans une question qui n'intéresse pas directement la Prusse, cette dernière ne voulût pas céder ; — que c'était là un succès diplomatique que M. de Bismarck pourra accorder à la France, surtout s'il en obtient en compensation d'autres bons procédés dans des questions qui l'intéressent plus directement.

« Le duc me répliqua que le coup était porté, qu'il ressortira de cette affaire une preuve évidente du mauvais vouloir de la Prusse qui ne pourra plus être oublié lors même qu'elle céderait devant la mise en demeure assez catégorique qu'il allait lui adresser.

« Il me demanda si je croyais qu'il serait utile que nous intervenissions dans cette affaire dans le sens de la conciliation.

« Je lui ai répondu que, selon moi, nous ne devrions le faire que d'une façon fort prudente et dans un but loyalement pacifique. »

Aussitôt après la réception de cette dépêche, le comte de Beust a fait des démarches

à Berlin et à Madrid pour conseiller le retrait de la candidature Hohenzollern.

A la date du 15, le prince de Metternich rend compte à M. de Beust de l'insuccès de ses efforts pour préserver la paix.

Le 19 juillet, la déclaration de guerre a été notifiée à Berlin ; le lendemain, M. de Beust a adressé à tous les représentants de l'Autriche à l'étranger la circulaire suivante :

« Aujourd'hui nous devons reconnaître, à notre grand regret, que nos efforts et ceux des autres puissances n'ont plus de chance de succès. Loin de se calmer, le différend n'a fait que s'envenimer, de sorte que les passions déchaînées ne laissent plus guère entrevoir la possibilité d'une médiation efficace. La déclaration de guerre de la France a été remise à Berlin, et en présence d'un acte aussi décisif, je ne veux plus tarder à vous faire connaître quels sont les devoirs qu'impose au gouvernement impérial et royal le soin de veiller aux intérêts et à la dignité de l'empire austro-hongrois.

« S'il ne nous a pas été donné d'épargner à l'Europe et à nous-mêmes les pénibles commotions qui sont le contre-coup inévitable du choc de deux puissantes nations, nous désirons du moins en atténuer les effets. Afin d'atteindre ce résultat, le gouvernement impérial et royal doit garder dans les conjonctures présentes une attitude passive, et la neutralité lui est donc commandée. Cette attitude n'exclut pas assurément le devoir de veiller à la sécurité de la monarchie et de sauvegarder ses intérêts, en se mettant en mesure de les préserver de tout péril éventuel.

« Le vœu le plus cher du gouvernement impérial et royal est de maintenir la monarchie à l'abri des vicissitudes auxquelles une grande partie de l'Europe va se trouver exposée. Nous ne cesserons d'avoir les yeux fixés sur ce but, et toutes les mesures que nous prendrons seront dictées par l'unique désir d'assurer à la fois le repos et les intérêts des peuples de l'empire. »

Ainsi, dès le 20 juillet, le cabinet de

Vienne a marqué clairement son attitude ; décidé à rester neutre, il a informé de sa résolution tous les cabinets européens, et M. de Gramont n'a pu garder, à cette date, la moindre illusion quant à l'appui actif espéré de l'Autriche. Elle était, comme on le voit, bien loin de « considérer la cause de la France comme la sienne et de vouloir contribuer au succès de ses armes dans la mesure du possible. »

« Tout en se déclarant pour la neutralité, nous écrit notre correspondant de Vienne, on a cependant pris quelques mesures militaires, car on n'était pas sans inquiétudes sur l'issue de cette guerre.

« L'attaché militaire de l'ambassade d'Autriche à Paris, le comte Uexkuell Gylledband, officier d'une grande capacité, a, dès le commencement, parfaitement jugé de la situation. La guerre déclarée, il a écrit à Vienne : « Prenez-y garde, la France sera battue ; elle n'a pas plus de 250,000 hommes à mettre en ligne. » Cette perspective de voir la France accablée par la Prusse ne soulevait pas du tout au cabinet de Vienne ; dans l'intérêt de sa propre conservation et dans celui de l'équilibre européen, l'Autriche ne pouvait pas désirer une victoire trop complète de l'armée allemande.

« Aussi a-t-on eu l'idée de se rapprocher de l'Italie, à laquelle on supposait la même manière de penser, et de s'entendre avec elle sur ce qu'il y aurait à faire dans le cas d'une grave défaite de la France.

« On semblait admettre l'éventualité d'une intervention armée austro-italienne, s'interposant entre les combattants pour arrêter le vainqueur et sauver la France de la ruine.

« La même idée ayant simultanément surgi en Italie, des diplomates italiens, entre autres M. Artom, sont venus à Vienne pour échanger dans ce sens leurs vues avec le cabinet autrichien. Sur ces entrefaites a eu lieu la bataille de Reischoffen, et puis une suite de désastres se succédant avec une rapidité foudroyante.

« Sous le coup de ces nouvelles, les diplomates italiens ont quitté Vienne, et depuis

127

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

## FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXV.

UN MARIAGE SUR UNE TOMBE.

(Suite.)

— Pas plus que cela, s'écria Mitved, rassuré et charmé de l'échec de son cher ami, et c'est par cinquante bandits que ce butor de Svinin s'est laissé surprendre et battre. En vérité, ce n'était pas la peine de préparer une embuscade avec tant de soin, pour se laisser battre ! Cinquante contre deux mille. je ne m'en consolerais pas.

— Le général dormait quand ils sont arrivés.

— Et les soldats ?

— Ils dormaient aussi.

— Ah ! ils dormaient tous ! belle armée, en vérité, et bien commandée. Sont-ils éveillés, au moins, à présent ?

— On a transporté le général dans une maison, pour l'y soigner, pendant que le colonel Alexéief se préparait à poursuivre les rebelles ; malheureusement il ignore la direction qu'ils ont prise.

— De mieux en mieux. Allons, messieurs, faites sonner le ralliement, nous allons, nous aussi, nous mettre à la poursuite des bandits, et par les cornes de Lucifer ! on verra qui, de Svinin ou de moi, était digne de commander à l'autre.

Comme on le voit, l'Ours-Gris ne pardonnait pas à son rival d'avoir été quelque temps son supérieur.

Pendant que les clairons sonnaient de tous côtés et que les Cosaques, qui n'étaient pas en embuscade, au bord de la rivière, se préparaient à la bataille, Mitved interrogeait Tokolo.

Le forestier connaissait tous les recoins

du bois, le nombre et la position des passages guéables, et à moins que les Podletzi ne se fussent envolés comme des oiseaux, il promit de retrouver leurs traces.

— Si, d'ici à demain soir, tu as tenu ta parole, il y a cent roubles pour toi, fit Mitved, et, dans le cas contraire, cent coups de fouet.

— C'est bien, fit le traître, Votre Excellence peut préparer l'argent.

— Voici d'avance un billet de vingt-cinq roubles, répondit généreusement l'Ours-Gris, et si je suis content de toi, cette avance ne te sera pas retenue.

— Allons donc, et ne perdons pas de temps, dit le traître.

— Où nous mènes-tu ?

— Là où on les a perdus de vue ; cent hommes ne passent pas dans un bois sans laisser des traces ; une fois la piste relevée, nous aurons bientôt forcé le gibier.

Le gibier, c'était Narbut, son bienfaiteur et son ami.

Les Cosaques partirent au trot.

À deux verstes de là, ils rencontrèrent le

colonel Alexéief qui, depuis le matin, n'avait rien rencontré.

— Excellence, dit-il à Mitved, je vous conseille de prendre la gauche.

— Avec votre permission, colonel, je continuerai à suivre la droite, ricana l'Ours-Gris. Et il passa outre.

Il était quatre heures du soir, quand ils arrivèrent à la chaussée ; les soldats, demeurés à ce poste, leur montrèrent la partie du taillis dans laquelle les insurgés s'étaient enfoncés.

— Bien, fit Mitved, c'est tout ce que je veux.

Tokolo mit pied à terre et examina, avec un soin minutieux, les arbres et les buissons ; il allait et venait, comme un chien de chasse en quête : Mitved le regardait faire.

— Par ici ! dit-il, tout-à-coup, et que personne ne passe devant moi.

— Es-tu sûr ? cria l'Ours-Gris.

— Oui ! oui ! fit-il, en avant !

Ils traversèrent une clairière, puis un taillis, puis encore une clairière ; là, le sol humide conservait la trace des pas, et le

on n'a plus soufflé un mot de Florence.  
» A partir de ce moment, il était évident que l'Autriche ne pourrait plus bouger. L'empereur François-Joseph était personnellement très-favorable à la France; l'archiduc Albert partageait le même sentiment, dans une mesure peut-être plus forte encore; de vives sympathies françaises existaient à la cour, dans l'aristocratie, dans l'armée et dans les populations slaves et hongroises de l'empire, mais la population allemande a embrassé avec ardeur, depuis le commencement de la guerre, la cause de l'Allemagne.

» Les rapides victoires prussiennes n'ont fait que fortifier le courant allemand; il est devenu bientôt irrésistible, et le gouvernement ne pouvait plus se mettre en contradiction avec ce courant. Puis une circonstance grave pesait sur les résolutions de l'Autriche. Ce n'est plus aujourd'hui un mystère pour personne que la guerre de 1870 a été précédée d'une entente entre la Prusse et la Russie; en vertu de cette entente, le cabinet de Saint-Petersbourg a fait comprendre à Vienne que si l'Autriche bougeait, la Russie abandonnerait également sa neutralité. Le comte Chotek, ministre d'Autriche à Saint-Petersbourg, a fait au mois d'août un voyage à Vienne pour éclairer son gouvernement sur les intentions du cabinet russe, et il était désormais évident pour l'Autriche que si elle voulait agir pour venir en aide à la France, elle aurait eu d'abord à combattre contre la Russie.

» Le Livre Rouge, on le comprend facilement, est muet sur ce sujet délicat; cependant une dépêche du comte de Beust y fait une allusion assez transparente: « La cour de Russie, dit le chancelier, nous conseillait instamment la plus grande réserve sur le terrain militaire. » Il faut ajouter — et c'est là une considération des plus importantes — que la guerre a surpris l'Autriche au moment où elle ne s'y attendait nullement; elle n'était prête pour aucune action militaire, et les événements ayant marché avec une rapidité incroyable, elle n'a pas pu se mettre en mesure au moment opportun. »

Comme complément à ces renseignements, nous devons ajouter que M. le duc de Gramont a été entendu devant la commission chargée de l'enquête sur le gouvernement du 4 septembre.

La déposition de M. de Gramont, telle qu'elle a été recueillie par les sténographes et telle qu'elle a été publiée, est fort insignifiante; elle ne fait aucune allusion aux assurances que le duc de Gramont aurait été autorisé à transmettre au gouvernement français.

On assure toutefois que, après que la séance dans laquelle le duc de Gramont avait déposé eût été levée, et quand la plupart des membres de la commission s'étaient retirés, l'ancien ministre des affaires étrangères aurait ajouté à sa déposition des communications graves. Il aurait parlé d'une promesse de concours faite par l'empereur François-Joseph à Napoléon III pour le cas où une éventualité particulière se serait produite.

Le duc de Gramont aurait ajouté qu'il aurait reçu de Chislehurst la défense expresse de fournir sur ce point aucune explication officielle, mais qu'il avait pris ses mesures pour qu'au cas où il viendrait à mourir, la vérité fût connue tout entière.

#### DÉMISSION DE M. LE COMTE DE BOURGOING.

Décidément, M. Fournier, ministre de la République française auprès du roi d'Italie, et libre-penseur émérite, a beaucoup plus d'influence auprès de M. de Rémusat, notre ministre des affaires étrangères, que M. de Bourgoing, notre ambassadeur auprès du Pape. Ce dernier, pour ne point se soumettre à des compromis qu'il jugeait indignes de lui et de la France, vient de donner sa démission. En attendant les renseignements authentiques de notre correspondant particulier, voici ceux que l'agence Havas transmet sur ce fait.

On lui écrit de Rome, le 23 novembre :

« Ainsi que vous l'aura appris une dépêche, le comte de Bourgoing, ambassadeur de France près le Saint-Siège, a envoyé sa démission au gouvernement français hier soir et quittera Rome dès demain. Cette brusque détermination a pour cause de graves dissentiments de l'ambassadeur avec M. Fournier, ministre de France près le gouvernement italien.

» Voici ce qu'on croit savoir de très-bonne source, à ce sujet, dans le monde diplomatique accrédité au Vatican.

» Depuis quelquel temps, M. Fournier demandait avec instance à son gouvernement trois choses surtout :

» 1. La transmission à la légation du protectorat que l'ambassade exerce sur ce qu'on appelle les établissements pieux français de Rome.

» Sur ce point, il n'a pas eu encore gain de cause à Versailles, mais il est, paraît-il, plein d'espoir.

» 2. La nomination à Civita-Vecchia d'un consul de France muni de l'exequatur du gouvernement italien.

» Sur ce point il a reçu pleine satisfaction.

» 3. Le rappel de l'*Orénoque*, frégate française qui stationne dans le port de Civita-Vecchia à la disposition de l'ambassadeur et du Pape, ou au moins l'assujettissement de ce bâtiment à la légation, et non plus à l'ambassade.

» L'*Orénoque* ne sera pas rappelé ni même remplacé par un bâtiment moins important, comme le demandait la légation. Mais M. Fournier a remporté une victoire partielle : le commandant de l'*Orénoque* a reçu du ministre de la marine l'ordre d'aller présenter ses hommages au roi d'Italie le 1<sup>er</sup> janvier, et de se concerter à ce sujet avec M. Fournier.

» M. Briot, du reste, ira aussi, comme par le passé, souhaiter la bonne année au Saint-Père, mais pas le même jour qu'au roi, ce qui est d'autant plus facile qu'on reçoit ces sortes de visite, au Vatican, de Noël

au 1<sup>er</sup> janvier. Cette fois, il se concertera avec M. de Bourgoing.

» Malheureusement, l'ambassadeur a refusé de se prêter à cette combinaison, et, voyant que ses observations n'étaient pas agréées à Versailles, il a envoyé avant-hier sa démission par le télégraphe, et l'a confirmée hier, malgré l'intervention personnelle de M. Thiers dans le débat. »

### Chronique générale.

M. le ministre de l'intérieur s'occupe beaucoup, dit-on, du mouvement préfectoral. Les mutations seront probablement connues dans quelques jours. Il ne doit être apporté que de très-légères modifications dans le haut personnel administratif des départements.

Nous croyons savoir que les réceptions du Président de la République se feront à Versailles, le 1<sup>er</sup> janvier, et non à Paris.

On lit dans le Temps :

Le projet de réorganisation militaire, qui ne tardera pas à être déposé sur le bureau de la Chambre, est, dit-on, définitivement établi sur les bases suivantes :

Il y aura quatre armées, comprenant chacune trois corps d'armée; chaque corps d'armée comprendra trois divisions d'infanterie; chaque division deux brigades; chaque brigade deux régiments; un bataillon de chasseurs, des corps de cavalerie et d'artillerie, seront attachés à chaque division. Résumé : 4 armées, 12 corps d'armée, 36 divisions, 72 brigades.

Il suit de là que les régiments d'infanterie seront au nombre de 144; or, on n'en compte présentement que 134; c'est pourquoi le ministre proposerait la formation de nouveaux régiments : 1 de tirailleurs algériens et 9 d'infanterie de ligne. Nous avons déjà annoncé cette combinaison comme probable.

Onze corps d'armée seront placés en France et un en Algérie.

Quant à l'armée territoriale, il paraît qu'on s'en occupe fort peu et qu'on voudrait même ne pas s'en occuper du tout.

M<sup>gr</sup> le duc d'Aumale a donné un dîner à Chantilly le jour de Noël. Il est de retour à Paris depuis deux jours.

Le procès Bazaine vient d'entrer dans une nouvelle phase, par l'achèvement du rapport du général Rivière.

L'autorité militaire, qui va bientôt avoir à se prononcer dans la marche de cette affaire, sera peut-être moins lente que ne l'a été forcément l'instruction du procès.

Nous lisons dans le *Courrier de France* :

Le ministre de l'instruction publique, ayant reçu une dépêche télégraphique annonçant que des désordres assez graves ont pour théâtre un lycée de province, a quitté immédiatement Paris avec le directeur de l'enseignement supérieur. Le ministre ne sera pas de retour avant mardi ou mercredi prochain.

Le départ de M. Jules Simon se rapporte sans doute à la saisie de pétitions dissolutionnistes dans quelques grands lycées.

On annonce que l'impératrice de Russie est attendue à Naples, accompagnée d'une suite nombreuse. L'impératrice résidera à Sorrente et une escadre russe viendra mouiller en rade de Naples.

L'*Univers* se demande si la démission de M. de Bismark comme président du cabinet de Berlin est un fait dont les conservateurs allemands doivent se réjouir? Ils l'ont d'abord cru; mais le correspondant du *Times*, toujours à écouter sur les affaires d'outre-Rhin, envisage la question à un point de vue très-différent. Selon lui, les conservateurs, en se flattant de trop belles espérances, ne peuvent qu'aboutir à de nouvelles déceptions. Il dit :

« Le prince de Bismark, simple ministre des affaires étrangères de Prusse et chancelier d'Allemagne, aura pour devoir de soumettre au cabinet prussien les mesures propres à assurer la prospérité de la nation entière et de l'empire allemand. La grandeur de la Prusse étant tout aussi bien fondée sur celle de l'Allemagne que la grandeur de l'Allemagne l'est sur celle de la Prusse, il est évident que le prince reste dans sa première et dominante position, que sa prépondérance en Prusse sera exactement celle qu'il possédait comme président du conseil des ministres.

» Bien plus, cette dernière dignité n'étant que nominale, et lui imposant, par suite de la composition hétérogène du conseil, la désagréable tâche d'amener des ministres conservateurs à adopter des mesures libérales, on voit que M. de Bismark est dans des conditions plus avantageuses que par le passé, puisqu'il garde tout le pouvoir et se trouve débarrassé d'une partie des ennuis inhérents à son exercice.

» Nommé président du conseil des ministres, M. de Roon devra se conformer et faire que ses collègues se conforment à ce que le chancelier jugera opportun, en vertu des exigences de sa politique, ou s'efforcera d'obliger le prince de Bismark à remettre son portefeuille entre les mains de l'empereur.

» Dans ce dernier cas, il est facile de prévoir que les chances de la victoire ne seront pas du côté de Roon. Le cabinet de Roon est considéré comme un simple expédient, comme un avant-coureur d'un véritable ministère Bismark. »

Le même correspondant nous apprend

gazon était foulé; à l'écorce d'un sapin, il y avait du sang.

— Halte! cria le traître; ils se sont arrêtés ici, pour se reposer; laissez-moi voir par où ils sont sortis. Ah! par ici, par ici.

— Mais, tu reviens sur tes pas.

— Comme ils l'ont fait, Excellence, pour nous dérouter. Tenez, ici, ils ont marché à reculons; ce sont de rusés coquins. Voyez, voici les pas qui changent de direction. Je ne m'étais pas trompé; je parie qu'ils ont voulu gagner la station des pêcheurs.

— L'eau est trop profonde en cet endroit, ils n'auraient pas pu traverser.

— Il y a deux bateaux, Excellence, et tout à l'heure, on entendait là-bas des coups de fusil.

— Tirés par la bande de Chusco.

— Oui pour les appeler, comme des perdreaux qui cherchent à se réunir; malheureusement, la nuit arrive, et je ne puis plus rien distinguer.

— Le mieux est de bivouaquer ici alors; demain matin nous reprendrons la chasse.

— Comme vous l'entendez, Excellence;

mais, demain, nous ne trouverons plus personne; ils auront tous passé la rivière.

— Que faire alors?

— Aller droit et vite à la station de pêche; s'ils n'y sont pas, nous reviendrons ici demain; s'ils y sont, pas un d'eux n'échappera.

— Connais-tu la route?

— J'irais les yeux fermés.

— Alors, monte à cheval et conduis-nous; Cosaques, au grand trot!

L'instinct du chasseur ne l'avait pas trompé.

Avertis par les coups de fusil des Fauchoirs de la Mort, Narbut, après des marches et des contre-marches, exécutées pour dérouter ceux qui le poursuivaient, s'était, à la faveur de la nuit, dirigé vers la rive de la Varta, et, se doutant bien que les gués étaient gardés, avait marché droit vers le hameau de Bielagor.

Ce hameau se composait de cinq ou six huttes de branches de bouleau, servant de demeure temporaire à une douzaine de pêcheurs de saumon blanc, espèce particulière aux eaux froides et limpides des rivières

du Nord. Quatre femmes et huit enfants en bas âge complétaient cette colonie.

Deux ou trois filets que, le soir, on déploie comme un tramail, dont une extrémité reste attachée à la rive, pendant que l'autre, fixée à l'arrière du bateau, s'étend, comme une muraille, dans toute la largeur du fleuve, pour se replier ensuite en un vaste demi-cercle, dont les pêcheurs rapprochent les extrémités pour le haler sur le rivage, formaient, avec deux barques, toute la richesse des habitants du hameau.

Les Russes avaient épargné ces malheureux, non par pitié, mais parce que leur industrie fournissaient gratuitement, de poisson, la table de leurs officiers.

Ces pêcheurs n'avaient, du reste, ni armes ni argent, ni rien qu'on pût craindre ni envier. Leur misère et leur utilité les avaient sauvés du pillage et de la mort.

Occupés à retirer leur filet, en s'accompagnant d'un chant au rythme cadencé et mélancolique, ils achevaient leur journée de labeur, quand, autour d'eux, sur la lisière du bois, des pas précipités se firent entendre.

Supposant que c'étaient des Moscovites, qui venaient faire leur razzia ordinaire, ils se hâtèrent de cacher, sous des roseaux, la meilleure partie de leur pêche, et reprirent aussitôt leur travail interrompu.

— Frères, dit, en polonais, une voix douce et ferme, que la Vierge de Tchestakove vous soit en aide!

— Que la Vierge te protège! répondit le chef des pêcheurs, un paysan à la barbe blanche, en se retournant étonné; que demandes-tu?

— Je suis un soldat de la patrie, répondit Narbut, et un ami de Chusco; l'ennemi nous poursuit, peux-tu nous transporter sur l'autre rive?

— Toi seul? fit le pêcheur, en dissimulant son émotion.

— Moi et mes camarades, au nombre de soixante, les Enfants du désespoir.

— La bande de Narbut?

— Oui.

— Ton chef est-il ici?

— C'est moi qui suis Narbut.

(La suite au prochain numéro.)

que le ministre du commerce de Prusse a demandé au Parlement d'être autorisé à contracter un emprunt de 12,000,000 de thalers, destinés à compléter l'ancien réseau des chemins de fer prussiens et à ouvrir de nouvelles voies. Ces dernières, au nombre de huit, parcoureront les provinces occidentales et auront pour objet d'accélérer les communications entre Berlin et la frontière française. On le voit nous ne cessons pas d'être le constant objectif de nos vainqueurs.

On lit dans le Progrès, de Lyon :

M. Barodet, dans une lettre adressée par lui à ses amis de Lyon, se félicite de l'entrevue qu'il a eue avec M. le Président de la République. La réception qui lui a été faite fut des plus cordiales, et il obtint de M. Thiers que la question de la mairie centrale serait mûrement examinée avant d'être résolue.

M. Barodet doit envoyer un mémoire explicatif à la présidence ; ce mémoire devra exposer en détail la situation politique et financière de la ville et sera très-attentivement étudié en haut lieu.

M. Ferrouillat accompagnait le maire de Lyon dans ses visites à M. Thiers et au ministre de l'intérieur.

D'après une dépêche de Londres, M. le vicomte Daru, secrétaire de la légation française au Japon, se serait noyé, par accident, à Atami.

La famille n'ayant encore reçu aucun avis de ce douloureux événement, il est permis d'espérer que la triste nouvelle ne se confirmera pas.

Les journaux avaient annoncé la disparition de M. de la Fontaine, président au tribunal de Nantua.

Son cadavre a été retrouvé dans un marais, près de Nantua. On ne sait encore si la mort de M. de la Fontaine doit être attribuée soit à un assassinat, soit à un suicide.

Le tribunal de Mirande vient de juger une affaire qui a eu, dans tout le département du Gers, un grand retentissement.

Il s'agissait d'un curé diffamé par un maire. M. Montégut, maire de la commune de Saint-Maur-Soulés, arrondissement de Mirande, était poursuivi par le ministère public sous la prévention de diffamation, de dénonciation calomnieuse et de menaces envers le curé de Saint-Maur, M. l'abbé Jean Pérès.

Depuis longtemps, on avait affiché dans la commune de Saint-Maur des placards contenant les injures les plus grossières contre cet ecclésiastique. Une expertise en écriture fut ordonnée, et les experts ont été unanimes pour déclarer que M. Montégut en était l'auteur. Des dénonciations de la plus grande gravité avaient été faites par lui à M<sup>r</sup> l'archevêque d'Auch et à M. le procureur de la République. On lui attribue également une lettre anonyme adressée au curé et contenant des menaces de mort.

M<sup>r</sup> Lachaud a présenté la défense de M. Montégut.

Celui-ci a été condamné à trois mois de prison et à 4,000 francs d'amende.

Un ingénieur anglais, M. Palles, vient de résoudre un problème dont la solution était depuis longtemps cherchée. Il s'agit de faire passer sur un même fil télégraphique des dépêches venant de directions opposées. Jusqu'à présent, on était obligé d'arrêter le message quand la ligne était occupée. L'expérience a complètement réussi.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

A l'occasion du 4<sup>e</sup> janvier, M. le Sous-Préfet de Saumur recevra mercredi, de dix heures à midi.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

Capital social : Fr. 2,000,000.

La question du tracé par Arçay, qui avait si vivement ému les personnes intéressées à la construction du chemin de fer

de Poitiers à Saumur, a été tranchée par le Conseil général de la Vienne à la presque-unanimité. Dès le lendemain, M. le Préfet de la Vienne renvoyait à la Compagnie le tracé par Arçay approuvé.

Vendredi dernier, 27 décembre, les actionnaires de la Compagnie de la Vendée ont accepté le traité fait entre les deux Compagnies. Rien ne s'oppose donc plus à la prompt construction du chemin de Poitiers à Saumur ; aussi, l'on pense que l'inauguration aura lieu pour la ligne entière au printemps 1874.

## LES CARTES-POSTE.

C'est irrévocablement le 1<sup>er</sup> janvier que les nouvelles cartes postales seront mises en circulation.

Voici ce que c'est que la carte-poste :

Lorsqu'on veut donner avis d'un fait, par exemple, un simple accusé de réception à un correspondant, on n'a aujourd'hui d'autre moyen que la lettre close taxée 25 centimes.

Dorénavant, la poste délivrera des cartes sur lesquelles on inscrira ces avis, avec l'adresse du destinataire, et qui lui seront remises non-cachetées. Ces cartes paieront dix centimes dans la circonscription du bureau et 15 centimes d'une circonscription à l'autre.

En Angleterre, ces cartes-poste donnent un grand revenu au Trésor. Nul doute qu'elles n'aient une grande vogue en France. Le commerce surtout en fera une énorme consommation.

Il y en a déjà huit cent mille de fabriquées.

Le National fixe du 1<sup>er</sup> au 10 février la date à laquelle seront appelés les volontaires d'un an. « Cette décision, dit notre confrère, a été prise par le ministre de la guerre, dans le but de permettre à ces jeunes gens de prendre leurs dernières dispositions pendant le mois de janvier. »

Jeudi dernier, le sieur Rompillon, cultivateur, âgé de 71 ans, demeurant à la Roche-Coutaut, commune de Tigné, s'est pendu à un noyer, dans le jardin de sa maison.

Le sieur Rompillon ne jouissait pas de toutes ses facultés intellectuelles.

Le Conseil général d'Indre-et-Loire, dans sa dernière session, a voté une somme de 450,000 fr. pour l'établissement d'une Ecole d'artillerie à Tours, à la condition que les régiments composant cette Ecole seraient en augmentation de la garnison actuelle.

Un affreux accident est arrivé à Savonnières pendant la nuit de mardi à mercredi.

Vers neuf heures et demie, la fille du chef de station, jeune fille de 17 ans, se rendait à Savonnières avec plusieurs autres personnes, pour assister à la messe de minuit.

En attendant le retour du bateau affecté au passage du public sur ce point du Cher, et qui se trouvait alors à l'autre rive, elle s'avança de quelques pas sur le nouveau pont suspendu que l'on achève en ce moment, mais sur lequel on ne pourrait passer actuellement sans danger, les planches devant former le tablier n'étant pas encore complètement assujetties.

Tout-à-coup, une planche sur laquelle elle venait de poser le pied fit bascule, et la malheureuse jeune fille, passant à travers la charpente du tablier, fut précipitée dans le Cher.

On s'empressa de lui porter secours ; mais les recherches, que l'obscurité de la nuit rendait très-difficiles, furent infructueuses.

Vendredi, le corps n'avait pas encore été retrouvé.

Le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire relative au concours d'admission pour l'Ecole spéciale militaire qui doit s'ouvrir le 3 juin prochain.

L'inscription des candidats devra être faite à la préfecture du département où les jeunes gens ont fait leurs études.

Ils devront indiquer l'établissement dans lequel ils les auront terminées. Le dossier contiendra, en outre, les pièces exigées, telles que : actes de naissance, diplôme de bachelier, etc.

La liste sera close le 4<sup>e</sup> mai.

Le programme des connaissances exigées des candidats est conforme à celui des années précédentes. L'étude de la langue allemande, trop négligée jusqu'ici, est indispensable aux candidats, qui s'exposaient à être refusés, faute d'un travail spécial sur ce sujet.

On lit dans l'Espérance du Peuple, de Nantes :

« Samedi dernier, Don José Asla se trouvait chez un espagnol demeurant rue Basse-du-Château, maison Picherit, où le commandant était venu passer la soirée. Là se trouvait avec lui le nommé Salvador, qui évidemment s'était introduit chez l'honorable M. Orgas pour espionner le départ du malheureux Asla.

« Vers 10 heures 1/2, le commandant s'est retiré de chez son ami pour aller voir à la gare de Richebourg si son fils était revenu de Bordeaux. Aussitôt Salvador est sorti pour aller avertir ses deux complices qui étaient au lit dans leur logement, rue de la Juiverie, n° 15. Dans la même chambre couchaient trois autres internés.

« Salvador réveilla Yturmendi, en lui disant mystérieusement : « Lève-toi, la bande se rend à la station. »

« Yturmendi répondit : Y en a-t-il un de ceux-là ?

« — Oui !

« Alors Yturmendi se hâta de sauter hors du lit, et un nommé Lorian en fit autant.

« Le premier s'arma d'une très-grosse trique et ils partirent.

« Vers 11 heures 1/2, Yturmendi rentra le premier au logis, s'arrêta quelques instants au bas de l'escalier de sa demeure, donna un coup de sifflet et immédiatement ses complices rentrèrent avec lui.

« Yturmendi remonta dans sa chambre, où ses camarades s'aperçurent aussitôt qu'il paraissait accablé de fatigue et fort agité. Ils le virent se laver la figure et les mains, qui étaient couvertes de sang. Puis il ôta sa blouse, également ensanglantée, en fit un rouleau, le jeta dans les lieux avec la bourse de soie verte et le cordon de la montre du commandant.

« Les trois compagnons de chambre, évidemment étrangers au crime, feignaient de dormir.

« Yturmendi les réveilla et leur dit : « Nous nous sommes débarrassés d'un coquin. Si l'un de vous a le malheur de dire un mot, il subira le même sort. »

Puis il leur dit d'abord qu'il avait rencontré Asla sur la place de la Duchesse-Anne, à l'angle formé par la douve du château et l'étroit passage qui conduit à la rue Prémion.

Seul, il aborda dans l'ombre don José, laissant ses camarades en arrière, à droite et à gauche, à une distance de dix pieds environ.

Ils s'étaient ainsi postés pour faciliter la perpétration du crime sans pouvoir être surpris par les passants.

Yturmendi demanda tranquillement à M. Asla si son fils était de retour.

— Non, répondit sans défiance M. Asla. Alors Yturmendi lui dit : tu ne le verras plus ; et il lui asséna le premier coup de bâton sur le sommet de la tête.

Alsa tomba. Comme le brave commandant s'efforçait de se relever, il reçut un nouveau coup de trique sur le front. Le monstre continua à frapper avec une violence et un acharnement extrêmes dont il s'est vanté en racontant toute la scène de cet horrible guet-apens.

C'est alors, dit-il, que Lorian s'approcha pour fouiller les vêtements de leur victime.

Le meurtre et le vol terminés, ils appelèrent Salvador pour les aider à soulever le corps si pesant d'Asla et à le jeter dans les douves inondées.

Salvador répondit : Non, je n'ai pas le cœur...

Yturmendi et Lorian le forcèrent à venir leur prêter main forte.

N'osant pas, paraît-il, résister à ces injonctions, il prit le commandant par les pieds pendant qu'Yturmendi et Lorian le tenaient par le haut du corps. Un instant après la victime tombait et roulait dans les fossés. Était-il encore vivant ? C'est ce que l'instruction pourra faire savoir.

La ville de Caen est vivement troublée par un désastre financier qui atteint, dit-on, un

grand nombre d'habitants, et surtout de pauvres ménages.

Le directeur du Comptoir des actionnaires a disparu depuis quelques jours et a été déclaré en faillite par jugement du tribunal de commerce.

Le parquet a lancé contre lui un mandat d'amener, mais la police n'a pu encore le retrouver.

Un récent décret règle ainsi la vente de la dynamite :

Les prix de vente, par l'administration des contributions indirectes, des trois sortes de poudre dynamite qui seront mises à la disposition des consommateurs, sont fixés ainsi qu'il suit :

Qualité la plus forte, désignée sous le n° 1, 11 fr. 25 le kilog. ;

Qualité intermédiaire, désignée sous le n° 2, 7 fr. 50 le kilog. ;

Qualité la moins forte, désignée sous le n° 3, 4 fr. 50 le kilog.

La poudre dynamite de fabrication étrangère ne pourra être introduite en France que sur l'autorisation spéciale du ministre des finances.

L'arrêté d'autorisation fixera le droit à percevoir sur cette substance, suivant sa force comparée à celle de la poudre de mine.

L'année 1872 comptera parmi les années diluviennes. Nous n'avons pas subi de saison aussi pluvieuse depuis 1855, où la pluie tomba pendant plus de cent cinquante journées consécutives.

## THÉÂTRE DE SAUMUR.

La troupe de M. Bonnesseur nous offre ce soir la *Dame blanche*, un de ces opéras que l'on ne se lassera jamais d'entendre.

Le rôle de Miss Anna aura pour interprète M<sup>lle</sup> Emma Nelly, la jeune cantatrice qui, il y a quinze jours, a fait preuve d'un talent incontestable dans les *Dragons de Villars*.

M. Justin Née va retrouver un de ses meilleurs rôles, celui de Georges, qu'il avait déjà joué avec succès, sur notre scène, en 1866.

M. Dangon, première basse, se fera entendre pour la première fois à Saumur. Il y a quelque temps, l'un de nos confrères d'Angers l'a proclamé « le premier de la troupe, après M<sup>me</sup> Cifoletti. » Voilà un éloge bien flatteur ; à nous de dire s'il est mérité.

Le trial, M. Boulengé, ne peut être qu'un parfait Dickson, et M<sup>lle</sup> Valmont une charmante fermière écossaise.

Après la *Dame blanche*, nous reverrons *Maitre Pathelin*, si bien joué par tous les artistes de la pièce, notamment par MM. Morlet et Boulengé.

## Faits divers.

Les personnes qui depuis quelques jours passent en barque ou en bateaux sur la Seine, en face de la vallée d'Andelle, près de la côte des Deux-Amants, peuvent contempler un spectacle assez extraordinaire. Au milieu des immenses prairies, en ce moment inondées, s'élève une grande meule de blé. Or, de cette meule partent des cris perçants qui, malgré tout, appellent l'attention ; alors, on s'aperçoit que de toute la contrée les rats, souris, mulots, campagnols, fouines, martres, belettes, se sont réfugiés sur cette meule, où ils se font les uns aux autres une guerre effroyable ; c'est une incessante mêlée de tous contre tous, dessus, dedans, partout. La meule, dévorée elle-même, et hachée en toutes ses parties, semble prête à s'effondrer, et l'on pourra voir un de ces matins périr toute cette étrange colonie.

Un docteur, homme d'esprit, s'est voué avec tant d'ardeur à ses clients qu'il en est tombé lui-même gravement malade.

On l'a condamné à un repos absolu.

— Eh bien ! lui disait un ami, vous jadis si actif, comment passez-vous maintenant votre journée ?

— Dans ma bibliothèque, au milieu de mes livres.

— Vous faites toujours de la médecine ?

— Oui, répondit X... en souriant, mais je ne tue plus que le temps !

Voici une vieille histoire d'ours et de voleurs que le *Journal de Charlevoix* remet au jour :

« Les tentatives de vols qui se commettent pour ainsi dire chaque nuit me rappellent une aventure arrivée il y a quelque temps dans nos environs à deux chevaliers du rossignol.

« Un soir, deux Bohémiens, accompagnés d'un ours apprivoisé, frappent à la porte d'un estaminet et demandent à loger. Le cabaretier ne tenait pas beaucoup à cette espèce de pratique; mais, pour ne pas s'attirer peut-être la vengeance des Bohémiens en refusant net, il fit le bon apôtre.

« Vous loger, dit-il, ça ne serait pas difficile, mais où mettrions-nous votre ours ?

« Qu'à cela ne tienne ! répond la femme du cabaretier, qui ne connaissait pas les intentions de son mari, puisque nous devons tuer notre cochon demain, tirons-le du rang et mettons l'ours à sa place.

« A contre-cœur le cabaretier céda. Après un souper frugal, les deux Bohémiens s'en furent coucher, suivis de près par leur hôte et sa bonne âme de femme.

« Cependant deux voleurs avaient compté de s'emparer du cochon cette nuit-là. Ils guettaient aux environs.

« Lorsque les lumières furent éteintes, l'un pénétra dans la cour de l'habitation, pendant que l'autre faisait le guet. S'avançant à pas de loup, il s'approcha du rang dans lequel il entendait un grognement qui lui prouva qu'il était encore habité.

« Il ouvrit la porte et... se sentit aussitôt empoigné par deux gros bras velus qui le serraient à étouffer. Il s'évanouit, se croyant mort et déjà entre les mains du diable.

« Une demi-heure s'écoula. Celui qui faisait le guet, ne voyant pas revenir son compagnon, s'introduisit à son tour dans la cour et s'approcha du rang, dans lequel il entendit aussi grogner.

« Croyant son complice occupé à lier les pieds du cochon, il lui dit à voix basse en ouvrant la porte : « Attends, je vais t'aider. » A peine entré, il est saisi par les griffes de l'ours, à côté duquel gisait le corps de l'autre voleur.

« Malgré l'obscurité, il reconnut à qui il avait affaire, et, au lieu de s'évanouir, préférant être pris plutôt que mourir, il se mit à crier de toutes ses forces.

« La femme du cabaretier entendit les cris accompagnés des grognements de l'ours.

« — Joseph, dit-elle à son homme, couché à ses côtés, Joseph, je crois que l'ours est sorti du rang et a trouvé notre cochon dans la cour. Il est en train de le manger.

« — S'il a fait cette affaire-là, dit le mari, il est bien sûr de ne pas le digérer.

« Et, prenant son fusil, il s'élança suivi de sa femme qui tenait la bougie. Les deux Bohémiens réveillés étaient aussi descendus.

« — Qu'y a-t-il ? demandèrent-ils.

« — Il y a que votre bête mange notre cochon, et qu'il n'en mangera plus d'autre, Bohémiens du diable !

« Le plus âgé de ces derniers fit un signe de dénégation.

« — Non, non, ours pas manger cochon... attendez !

« Il s'avança le premier, et, ouvrant la porte du rang, découvrit les deux voleurs, l'un encore évanoui, l'autre à moitié étranglé dans les pattes de l'ours. Ce ne fut qu'à grand-peine qu'on les tira de là.

« Le cabaretier, devinant qu'ils étaient venus pour voler son cochon, voulait leur faire un mauvais parti, les livrer à la justice. Ce fut encore la femme qui se montra miséricordieuse et obtint leur grâce, après leur avoir fait promettre de renoncer à leur genre de vie. »

### Dernières Nouvelles.

D'après les informations qui nous arrivent à la dernière heure, dit le *Constitutionnel*, le gouvernement autrichien serait décidé à se priver des services de M. de Beust.

Le *Journal officiel* annonce que le paiement du troisième milliard dû à l'Allemagne est effectué.

Le gouvernement français a reçu les dernières quittances accusant réception des versements qui restaient à opérer sur ce troisième milliard.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### COURS DE SOLFÈGE.

M<sup>me</sup> BLACHETTE, à l'orphelinat Saint-Joseph, ouvrira, le 1<sup>er</sup> janvier, à son domicile, un cours de Solfège pour les jeunes personnes.

On est prié de se faire inscrire d'avance.

PRIX : 5 fr. par mois.

### SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE,

50, Rue Taibout, à Paris.

La Société Industrielle se charge de remettre sans frais les souscriptions à l'Emprunt du Honduras. Adresser 40 fr. par chaque 40 fr. de rente souscrite en billets de Banque, bons de poste, coupons échus ou à échoir en janvier. — Titres au cours moyen du jour.

La Société Industrielle paie dès à présent les coupons de rente italienne, elle rappelle que la production des titres est exigée.

### ARPENTAGE ET EXPERTISE.

M. BOISNARD, géomètre-expert d'Angers, vient de se fixer à Saumur, place du Petit-Thouars, maison Dupont.

Arpentages, levés de plans, nivellements, estimations, partages, états de lieux, etc., etc.

### LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

Pour les CHEVEUX et la BARBE

Fournisseur de  
S. M. la Reine d'Angleterre  
et de S. M. l'Empereur de Russie  
1<sup>re</sup> Médaille d'Or. — 3<sup>es</sup> Médailles d'Argent

RÉPARATEUR  
AU QUINQUINA

Préparé par F. CRUCQ, Chimiste, Breveté s. g. d. g.  
PARIS. — 11, RUE DE TRÉVISE. — PARIS

Le seul produit qui, sans être une teinture, rende progressivement aux Cheveux et à la Barbe leur couleur primitive.

ON L'EMPLOIE SOI-MÊME

Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher.

Chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, énévrose, insomnies, mé-

lancoie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalescière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGÉVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalescière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMUN, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

### Marché de Saumur du 28 décembre.

Froment (l'h.) 77 k. 22	Graine trèfle 50	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74	— luzerne 50	—
Seigle. 75	Foin (h. bar.) 780	45
Orge. 65	Luzerne — 780	37
Avoine, bar. 50	Paille — 780	32
Fèves. 75	Amandes. 50	—
Pois blancs. 80	— cassés 50	—
— rouges. 80	Cire jaune. 50	180
Graine de lin. 70	Chanvre (filé)	—
Colza. 65	(52 k. 500) —	—
Chenevis. 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	Blanc. —	—
— chenevis 50	Demi-couleur —	—
— delin. 50	Brun. —	—

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1872.	1 <sup>re</sup> qualité 100 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id. 80 à 95
Ordin., env. de Saumur 1872.	1 <sup>re</sup> id. 50 à 55
Id.	1872, 2 <sup>e</sup> id. 42 à 48
Saint-Léger et environs 1872.	1 <sup>re</sup> id. 45 à 50
Id.	2 <sup>e</sup> id. 40 à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1872.	1 <sup>re</sup> id. 42 à 48
Id.	2 <sup>e</sup> id. 36 à 42
La Vienne, 1872.	34 à 38

### rouges (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1872.	80 à 90
Champigny, 1872.	1 <sup>re</sup> qualité 100 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id. —
Varrains, 1872.	80 à 90
Varrains, 1872.	—
Bourgueil, 1872.	1 <sup>re</sup> qualité 100 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id. —
Restigné 1872.	90 à 100
Chinon, 1872.	1 <sup>re</sup> id. 80 à 90
Id.	2 <sup>e</sup> id. —

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 DÉCEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.				
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	53 05	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	840	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	385	»	»				
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76 50	»	25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	647 50	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	406 25	»	1 25				
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit mobilier. . . . .	415	»	2 50	Crédit mobilier esp., j. juillet.	497 50	»	»				
5 % Emprunt. . . . .	84 30	»	»	Crédit foncier d'Autriche. . . . .	965	»	»	Société autrichienne, j. janv. . . . .	»	»	»				
Emprunt 1872. . . . .	86 77	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt. . . . .	390	»	»	OBLIGATIONS.							
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	507 50	»	»	Orléans. . . . .	278	»	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	386 25	1	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	832 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	275 50	»	»				
— 1865, 4 % . . . . .	433	»	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	587 50	»	2 50	Est. . . . .	267	»	»				
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	277 50	1	50	Nord, jouissance juillet. . . . .	995	»	10	Nord. . . . .	288	»	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	248 25	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	820	»	»	Ouest. . . . .	274 50	»	»				
— libéré. . . . .	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	303 75	»	1 25	Midi. . . . .	278 50	»	»				
Banque de France, j. juillet. . . . .	4210	»	20	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. . . . .	688 75	»	»	Deux-Charentes. . . . .	242 50	»	»				
Comptoir d'escompte, j. aodt. . . . .	620	»	2 50	Société Immobilière, j. janv. . . . .	70 50	»	»	Vendée. . . . .	240	»	»				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	500	»	»												
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	450	»	»												

### GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — — omnibus.	
1 — 33 — — — soir,	
4 — 13 — — — express.	
7 — 27 — — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — omnibus.	
9 — 50 — — — express.	
12 — 38 — — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>e</sup> CH. BERNIER, notaire à Loudun.

### VENTE DE BIENS DE MINBURS.

PAR ADJUDICATION.  
Le dimanche 12 janvier 1873, à midi,

En l'Etude de M<sup>e</sup> BERNIER, notaire à Loudun (Vienne),

### LE DOMAINE DE LA BOUE,

Situé commune de Bournaud, canton des Trois-Moutiers (Vienne), Sur la route nationale de Poitiers à Saumur.

Charmante maison de maître, jolie petite rivière, bâtiments de fermier, jardin, terres, prés, vignes, bois et futaie; — belle chasse;

A sept kilomètres de Loudun (station du chemin de fer de Bressuire à Tours); Deux kilomètres des Trois-Moutiers

(station du chemin de fer de Poitiers à Saumur); Douze kilomètres de Chinon (Indre-et-Loire); Contenance: 51 hectares 15 ares 80 centiares.

Revenu: 2,500 francs. Mise à prix: 70,000 francs.

Etude de M<sup>e</sup> GUERET, notaire à Brain-sur-Allouanes.

### A VENDRE A L'AMIABLE, UNE FERME

Située au Ruau, commune de Brain,

Composée de vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, terres labourables, landes, vignes et prés; le tout contenant environ 20 hectares 99 ares 60 centiares.

Cette ferme est située sur le bord du ruisseau des Loges à Jarry; beau pays de chasse.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> GUERET, notaire à Brain. (623)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1873,

### UNE MAISON

AVEC JARDIN ET CLOS DE VIGNE

Située au Pont-Fouchard,

Occupée actuellement par M. Pasquier, appartenant à M<sup>me</sup> Bontemps. S'adresser à M. PASQUIER ou à M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean, à Saumur. (604)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### UN DES PLUS GRANDS

### MAGASINS DE LA VILLE

Situé rue du Puits-Neuf, 29,

A SAUMUR.

S'adresser à M. JACOT, qui jusqu'au 30 décembre, liquide ses marchandises à 40 pour 0/0 de perte.

ON DEMANDE un valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

### HOTEL D'ANJOU

M. PETIT recommande à sa nombreuse clientèle ses pâtés de foies gras et gibiers aux truffes du Périgord. (631)

A. DELESTRE ET Co,

CHANGEURS, 41, rue VIVIENNE, PARIS. Paiement immédiat avec prime des

### COUPONS

Lombards. Ottomans 1855. Péruviens. Turcs 5 %, Egyptiens. Danubiens. Chiliens. Autrichiens métall. convertis. Rente espagnole. intérieure et extérieure, etc., etc. Ordres de Bourse au comptant et à terme; correspondance avec la France et l'Etranger. Achat et vente des matières d'or et d'argent. (634)

M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

### A VENDRE D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**PLUS DE HERNIES**  
Guérison radicale des Hernies et Descentes  
Méthode de feu P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrite par M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbières (Vendée), gendre et succ<sup>r</sup>, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon, ou à la Ph<sup>ie</sup> Briand, aux Herbières (Vendée).

Saumur, imp. de P. GODET.